

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL - SESSION 2024

Épreuves orales obligatoires

Documents à transmettre au jury

	CLASSE DE PREMIÈRE ou ÉPREUVE SUBIE PAR DÉROGATION		CLASSE DE TERMINALE		ÉPREUVE ORALE DE CONTRÔLE	
	Document à préparer en vue de l'épreuve	À transmettre	Document à préparer en vue de l'épreuve	À transmettre	Document à préparer en vue de l'épreuve	À transmettre
Français	Récapitulatif des activités de la classe de première (pour les candidats scolaires ce document doit être signé par le professeur et le chef d'établissement)	Le jour de l'épreuve			Récapitulatif des activités de la classe de première (pour les candidats scolaires ce document doit être signé par le professeur et le chef d'établissement)	Le jour de l'épreuve
Philosophie					Pour les scolaires : note visée par le chef d'établissement dans laquelle est indiquée l'œuvre philosophique étudiée en cours d'année + un exemplaire de l'œuvre Les candidats individuels apportent l'œuvre choisie ainsi qu'une note présentant les passages particulièrement étudiés.	Le jour de l'épreuve
Grand oral			Fiche indiquant obligatoirement les deux questions préparées par le candidat ▲ Pour le candidat scolaire, la fiche doit être impérativement signée par ses professeurs d'enseignements de spécialité et porter le cachet de son établissement.	Le jour de l'épreuve		
Enseignement moral et civique	Liste des domaines étudiés	Le jour de l'épreuve	Liste des domaines étudiés ▲ Pour le candidat scolaire qui présente l'évaluation ponctuelle de remplacement, la fiche doit être visée par son professeur d'EMC et le chef de son établissement.	Le jour de l'épreuve		
Éducation physique, pratiques et culture sportives	Carnet de suivi	Au plus tard 15 jours avant l'épreuve ²	Enregistrement audiovisuel sur clé USB d'une prestation physique	Au plus tard 15 jours avant l'épreuve ²		
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	Deux exemplaires d'un dossier de 3 à 5 documents	Le jour de l'épreuve	Deux exemplaires d'un dossier de 6 à 8 documents	Le jour de l'épreuve		
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité ¹	Liste des textes étudiés	Le jour de l'épreuve				
Arts - Arts du cirque	Document de synthèse + carnet de bord	Le jour de l'épreuve	Carnet de bord	Le jour de l'épreuve	Carnet de bord	Le jour de l'épreuve
Arts - Arts plastiques	Deux réalisations plastiques + document de synthèse incluant un corpus de 5 œuvres + carnet de travail	Le jour de l'épreuve	Projet (1 à 4 réalisations plastiques) + dossier documentant le projet + document de synthèse + carnet de travail	Au plus tard 15 jours avant l'épreuve ²		
Arts - Cinéma-audiovisuel	Réalisation audiovisuelle + document de synthèse + carnet de création	Au plus tard 15 jours avant l'épreuve ²	Réalisation audiovisuelle + carnet de création	Au plus tard 15 jours avant l'épreuve ²	Réalisation audiovisuelle + carnet de création (documents facultatifs)	Le jour de l'épreuve
Arts - Danse	Document de synthèse + carnet de bord	Au plus tard 15 jours avant l'épreuve ²	Document de synthèse + carnet de bord et/ou de création	Au plus tard 15 jours avant l'épreuve ²	Carnet de bord	Le jour de l'épreuve
Arts - Histoire des arts	Document de synthèse + dossier d'œuvres	Le jour de l'épreuve	Trois portfolios enregistrés sur clé USB + dossier imprimé comprenant notamment un document de synthèse	Au plus tard 15 jours avant l'épreuve ²		
Arts - Musique	Document de synthèse	Au plus tard 15 jours avant l'épreuve ²	Document de synthèse	Au plus tard 15 jours avant l'épreuve ²	Enregistrement audio-vidéo d'une pièce musicale	Le jour de l'épreuve
Arts - Théâtre	Document de synthèse + carnet de bord	Le jour de l'épreuve	Document de synthèse + carnet de bord	Le jour de l'épreuve		

¹ Un dictionnaire grec-français ou latin-français est autorisé pour l'épreuve d'enseignement de spécialité uniquement suivi en classe de première et pour l'épreuve orale de contrôle

² Pour les candidats individuels et Cned scolaires, les documents sont à transmettre à la Division des examens et concours de l'académie de Poitiers (date précisée ultérieurement par la Dec 2) :
 • soit par mail à ea.bacgt@ac-poitiers.fr pour les épreuves de la classe de première ou à bac.general@ac-poitiers.fr pour les épreuves de la classe de terminale et les épreuves subies par dérogation ;
 • soit par courrier (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de Poitiers
 Division des examens et concours - DEC 2
 22 rue Guillaume VII le Troubadour
 CS 40625
 86022 POITIERS CEDEX